



Fonctionnement des courts en terre battue tous temps du T.C.M.

L'utilisation des courts en terre battue nécessite le respect des conditions suivantes :

Période de jeu :

La réservation est d'une heure renouvelable si le court est disponible et après réservation par Internet sur «www.tcmonthey.ch». Si vous n'êtes pas membre, vous pouvez demander à la tenancière de la buvette de réserver en tant que non-membre ou sur notre site au moyen d'une carte de crédit. Le tarif de l'heure varie entre l'été et l'hiver. Informations à la buvette

Entretien : (par les joueurs sortants)

Quelques minutes avant la fin d'une période de jeu, le filet devra être obligatoirement passé (du fond de court vers le filet et d'une largeur à l'autre) et les lignes balayées. Vous êtes priés de le faire quelques minutes avant la fin de la période afin de ne pas empiéter sur l'heure des joueurs suivants.

Humidification du terrain :

Elle est laissée à l'appréciation des joueurs en cas de grosse chaleur ou de terre battue volatile. Si la terre battue est vraiment très verte claire, cela veut dire qu'un petit coup d'arrosage est nécessaire. Pressez sur le bouton qui se trouve à la sortie des terrains sur votre droite.

Eclairage :

Vous pouvez allumer l'éclairage si la luminosité n'est pas assez grande. A l'appréciation des joueurs. Vous trouverez les interrupteurs au sous-sol en vous dirigeant vers les vestiaires. Ou demander à la tenancière de la buvette. L'hiver sous la bulle le système d'éclairage est automatique.

Conduite à tenir :

L'usage des courts est exclusivement réservé à la pratique du tennis par des joueurs munis de chaussures adaptées (sont interdites : les chaussures de ville, jogging, trail, cross,...) Une personne jouant avec des baskets inappropriées sera exclue du court. Le profil des baskets est très important, afin de ne pas endommager les terrains.

Les joueurs doivent veiller à maintenir les courts propres, sans débris, chewing-gums ou bouteilles vides. Des poubelles sont prévues à cet effet.

Ces quelques règles permettront de conserver le plus longtemps possible nos courts en bon état. Tout contrevenant s'expose à une interdiction d'accès aux terres battues.